

BULLETIN D'INSCRIPTION



Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Meurthe-et-Moselle

A retourner au CNIDEP - Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de Meurthe-et-Moselle

4 rue de la Vologne - 54524 LAXOU Cedex

Tél. : 03.83.95.60.88 - Fax : 03.83.95.60.30 - Courriel : julie-number@cnidep.com

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE STAGIAIRE

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Nationalité : Date de naissance :

Commune de naissance : Pays de naissance :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Situation actuelle : CMA-CRMA Collectivité Agence de l'Eau A.L.E E.I.E.

Agence Régionale de l'Environnement Ademe CCI-CRCI Autre :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

Nom de l'organisme :

Nom et prénom du responsable d'établissement :

Adresse organisme :

Téléphone : Fax :

Etablissement à facturer, si différent :

Souhaite s'inscrire au stage suivant :

- ➔ **Notions sur l'énergie et ses utilisations**
➔ Les 17 et 18 novembre 2010 pour un montant de 750 €

Pour cette formation, les repas sont pris en charge par le CNIDEP

- ➔ **Maîtriser les rejets aqueux des petites entreprises**
➔ les 20 et 21 octobre 2010 pour un montant de 600 €

- ➔ **Maîtrise du bruit dans les TPE**
➔ le 16 novembre 2010 pour un montant de 300 €

- ➔ **Habitat durable dans le Résidentiel**
➔ dates à déterminer (3 jrs) pour un montant de 900 €

- ➔ **Formation au prédiagnostic énergie en entreprise artisanale**
➔ dates à déterminer (selon demande)

- ➔ **Formation au prédiagnostic environnement**
➔ dates à déterminer (selon demande)

(la CMA 54 n'est pas assujettie à la TVA)

Pour ces journées de formation, je souhaite que le CNIDEP effectue pour moi une réservation dans un restaurant, de manière à prendre les repas en commun (les repas du midi seront à la charge du stagiaire et seront à régler tous les jours au restaurant en cas de réservation par le CNIDEP)

Date :

Signature et cachet de l'organisme

Seules les inscriptions accompagnées d'un règlement par chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle seront prises en compte